



Indu sur la prime d'activité

Par **Debb**, le **21/05/2019** à **10:41**

Bonjour, je vous contacte car après avoir déclaré un changement d'adresse auprès de la caf le 21/04/2019 (j'ai déménagé en décembre 2018) , il me réclame 101€. Voir lettre ci dessous . Je ne comprends pas pourquoi. Dois-je leur rembourser ?

Cordialement

Le 22/04/2019

Madame,

Compte tenu des informations en notre possession, nous avons procédé à la régularisation de vos droits aux Prestations Familiales.

Nous avons donc étudié vos droits. Ils changent à partir du 01.05.2017 jusqu'au 31.07.2017.

Il apparaît après calcul que pour LA PRIME D'ACTIVITE (PPA) vous avez reçu 101,82?€ alors que vous n'y aviez pas droit.

VOUS NOUS DEVEZ 101,82 €.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser cette somme.

- par carte bancaire sur Caf.fr

- par prélèvement automatique en nous retournant le mandat au verso complété et signé

- par virement sur notre compte bancaire

(IBAN : FR7611808009230002000100145 BIC : CMCIFRPA)

- par chèque à l'ordre de l'Agent comptable

Lors de votre règlement, veuillez rappeler votre numéro d'allocataire et la référence créance IM3 001